



Réf. : 111/2025

Rome, le 15 avril 2025

### **Lettre multi-CA sur l'avenir du cadre financier pluriannuel (CFP)**

La récente communication de la Commission intitulée "*La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel*"<sup>1</sup> présente une vue d'ensemble du cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'après-2027 et de la prochaine génération de programmes de financement. Les onze conseils consultatifs (CC) estiment qu'il est essentiel et opportun de rappeler l'importance d'un instrument financier spécifique pour la pêche, l'aquaculture et les affaires maritimes. L'actuel Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (EMFF), et ceux qui l'ont précédé (EFF 2007-2014, IFOP 2000-2006) ont joué un rôle décisif dans la structuration du secteur.

Il est particulièrement important de souligner le rôle que ces fonds sectoriels ont joué, depuis 2007, dans le soutien aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE. Bien que la mise en œuvre pratique de ces fonds ait soulevé des difficultés au fil des ans (complexité bureaucratique, ressources limitées pour l'innovation technologique, l'allocation et l'adoption, entre autres), le renforcement et la nécessité d'un financement supplémentaire sont indéniables et vitaux pour l'avenir de production primaire. Il est également important pour l'ensemble de la chaîne de valeur de soutenir et d'accélérer leur transition vers la durabilité, tout en assurant la résilience et en garantissant la viabilité continue des chaînes d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture et la santé de nos mers.

Les thèmes clés identifiés par les parties prenantes que la Commission européenne doit aborder au cours de la prochaine période de financement sont, entre autres, les suivants :

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_25\\_486](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_486)



- Assistance aux communautés côtières et rurales
- Soutien au renouvellement des générations par le biais d'incitations plus importantes
- Cours de formation pour les jeunes
- Garantir la sécurité et la sûreté alimentaires dans l'UE en fournissant des aliments aquatiques sains et abordables
- Soutenir la santé et la sécurité à bord des navires de pêche et d'aquaculture, sur les sites d'aquaculture et dans les usines de transformation
- Soutenir le développement et l'adoption d'engins de pêche et d'aquaculture sélectifs et à faible impact
- Renforcer l'engagement de l'UE en faveur de mers et d'océans sains, sûrs et gérés de manière durable
- La modernisation et la décarbonisation des usines de production et de transformation de la pêche et de l'aquaculture.
- Développement durable de l'aquaculture

En outre, les comités consultatifs souhaitent souligner l'importance de maintenir et de renforcer participation des organisations de parties prenantes au processus décisionnel de l'UE. Collectivement, nous souhaitons rappeler à la Commission que, comme le prévoit l'article 43 du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP), les comités consultatifs fournissent à la Commission et aux États membres des recommandations/conseils précieux sur la gestion de la pêche, de l'aquaculture et des marchés, en tenant compte des aspects socio-économiques et environnementaux. Les CC sont dirigés par les parties prenantes et comprennent des représentants de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (par exemple, les producteurs primaires, les transformateurs, les détaillants, les syndicats) et d'autres groupes d'intérêt (par exemple, les groupes de protection de l'environnement et les groupes de défense des droits de l'homme).



ONG de développement, groupes de consommateurs, ONG pour le bien-être des animaux, pêcheurs récréatifs, femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture).

En outre, l'UE devrait reconnaître le rôle des comités consultatifs en tant qu'organes poursuivant un objectif d'intérêt général pour l'UE. Au cours des 20 dernières années, les comités consultatifs ont joué un rôle essentiel dans l'apport de connaissances et d'expertise techniques aux décideurs. Compte tenu de leur large représentation, les CC sont parmi les organes les plus représentatifs pour la consultation et la collecte d'informations, d'observations, de connaissances et d'expériences sur le terrain du secteur et d'autres parties prenantes concernées.

Comme les comités consultatifs rassemblent toutes les parties prenantes pour relever les défis du secteur et des écosystèmes, ils sont des acteurs essentiels de la gouvernance de la PCP. Cela a été bénéfique pour la mise en œuvre de la PCP en permettant un engagement continu des parties prenantes, en lui conférant une légitimité et une pertinence et en améliorant le respect des règles. En outre, les comités consultatifs jouent un rôle clé dans le contexte de la régionalisation, car ils disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires aux décideurs pour préparer des mesures de gestion et de conservation nouvelles et éclairées concernant les différents bassins maritimes de l'UE.

Nous sommes convaincus que l'expérience et l'expertise transdisciplinaire **des** comités consultatifs continueront d'être cruciales pour les prochaines priorités politiques de la Commission européenne, telles que le Pacte européen pour l'océan et le Partenariat pour la transition énergétique, conformément aux principes de gouvernance participative et d'amélioration de la réglementation. Le Pacte européen pour l'océan devrait marquer une nouvelle phase de coopération entre les parties prenantes en vue d'une vision commune de la politique océanique, notamment en ce qui concerne l'avenir des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Grâce au pacte et dans le contexte des résultats de l'évaluation en cours de la PCP, le rôle inclusif, représentatif et pertinent des comités consultatifs peut être davantage reconnu. Cela permettra aux comités consultatifs de servir de plateforme à une variété d'acteurs sociaux, scientifiques et politiques afin de renforcer leurs contributions consultatives et de les rendre plus solides, améliorant ainsi le respect des règles grâce à des approches ascendantes.



Pour que les CA puissent poursuivre leur mission de conseil de qualité auprès des décideurs politiques, il est impératif qu'un financement approprié soit alloué à ces organismes de parties prenantes et à la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE), afin de renforcer leur capital humain et financier. La réaffectation des dépenses de l'UE par le biais d'un fonds unique dans le cadre d'un programme national unique par État membre serait préjudiciable et contraire au ciblage nécessaire de l'aide.

Un soutien financier adéquat est essentiel pour la poursuite de la gestion sectorielle et environnementale afin de soutenir les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, de la mer au consommateur, les organisations de producteurs, ainsi que la conservation et l'exploitation durable des habitats et des espèces marines. Cela garantira un engagement fort et significatif des parties prenantes, tout en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'élaboration des politiques au sens large.

 <hr/> AAC - Brian Thomsen	YORDAN DINEV GOSPODINOV Signé numériquement par YORDAN DINEV GOSPODINOV Date : 2025.04.16 07:52:24 +03'00' <hr/> BLSAC - Yordan Gospodinov	 <hr/> BSAC - Jarosław Zieliński
Assinado por : <b>Ruben do Couto Farias</b> Num. de Identificação : 10856961 Data : 2025.04.15 14:12:42+00'00' <hr/> CCRUP - Ruben Farias	 <hr/> LDAC - Iván López van der Veen	 <hr/> MAC - Yobana Bermúdez



MEDAC- Antonio Marzoa Notlevsen

CCNE - Kenn Skau Fischer

AFAC - Alexandra  
Philippe

PELAC - Esben Sverdrup-Jensen

SWWAC - Sergio López